



PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2019 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE DE CHF 150'000.- POUR LA REFECTION DE LA ROUTE DES BIOLETTES

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule:

La route des Biolettes reliant Morrens à Cugy a connu une croissance de trafic très importante ces dernières années. Sa largeur de 4.80 mètres permet un croisement sans devoir empiéter sur les banquettes en terre végétale moyennant un ralentissement important des véhicules. La limitation de vitesse à 80 km/h, reste élevée lors des croisements, raison pour laquelle les usagers empiètent sur les banquettes et provoquent la dégradation de celles-ci sur pratiquement toute la longueur du tronçon.

Des travaux de reflachage de la route des Biolettes ont été effectués en 2014, ceux-ci ont permis une stabilité relativement courte du bon état de son revêtement. Nos employés communaux doivent plusieurs fois durant l'année boucher les trous provoqués par l'affaissement des bordures.

Description générale de l'objet :

Reconstruction de la chaussée sur une longueur de 310 m et largeur utile de 4.80 m. Les travaux préparatoires consistent à retirer les banquettes en terre végétale sur une largeur de 50-60 cm. Coupe et dégrappage du revêtement bitumineux à la machine et fouille pour encaissement, profondeur 50cm. Stabilisation de la chaussée par broyage, scarification et ameublissement du sol. Pose de béton bitumineux et mise en place de terre végétale pour remise en état des banquettes. Il s'agit d'un entretien lourd, mais sans aucune modification des dimensions de la route et sans ajout de trottoirs. Les travaux se feront cette année, un délai à l'entreprise sera fixé pour leur exécution.

Coût :

Des offres comparatives ont été demandées à diverses entreprises pour la réfection des accotements uniquement. Au vu des montants élevés de ces devis, nous nous sommes orientés vers une réfection complète de la chaussée afin d'assurer une bonne longévité de celle-ci. Le montant total des coûts de cette réfection se monte à Fr. 150'000.-. Ce montant sera financé par les liquidités courantes. Cette dépense entre en totalité comme charge d'exploitation dans les comptes 430.314.20 « entretien des routes et places » portant le budget total de ce compte à Fr. 190'000.- pour l'année 2019.

Conclusion et adoption

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 02/2019 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- entendu la commission ad-hoc
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 150'000.- pour la réfection de la route des Biolettes. Ce montant sera financé par les liquidités courantes.

Cette dépense entre en totalité comme charge d'exploitation dans le comptes 430.314.20 « Entretien des routes et places » portant le budget total de ce compte à Fr. 190'000.- pour l'année 2019.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 17 avril 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic  La secrétaire 
Jean-Paul Raemy Valérie Zumbrunnen Villars



C.C. du 17.06.2019
Réf.: Katia Cruchon
Morrens, le 17 avril 2019